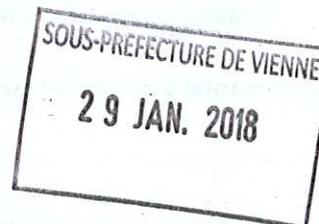


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 janvier 2018



Date de la convocation : 17 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient présents :

M. Thierry KOVACS,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Mari Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Jean-François MERLE à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à M. Christophe BOUVIER, Mme Blandine VIDOR à M. Sylvain LAIGNEL.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Rattachement de l'EPIC Jazz à Vienne à Vienne Condrieu Agglomération et actualisation des statuts

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

L'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial Jazz à Vienne a été créé par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) en 2011.

Suite à la fusion entre ViennAgglo et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) et de l'intégration de la commune de Meyssiez, les droits et obligations relatifs à l'EPIC Jazz à Vienne sont transférés à Vienne Condrieu Agglomération.

Il convient d'acter le rattachement de l'EPIC Jazz à Vienne à Vienne Condrieu Agglomération et d'actualiser les statuts.

Il est également proposé de modifier la composition des statuts sur la composition du conseil d'administration :

- le 1^{er} collège composé de 13 délégués communautaires titulaires et de 13 suppléants représentant la Communauté d'Agglomération reste inchangé,
- pour le 2^{ème} collège, les deux représentants de la Ville de Vienne et les deux suppléants seraient supprimés et les personnalités qualifiées passeraient de 5 à 7 représentants.

Le nombre total de membre du conseil d'administration reste inchangé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération n°11-10 du 27 janvier 2010 du Conseil Communautaire de ViennAgglo approuvant la création de l'EPIC Jazz à Vienne et adoptant ses statuts,

VU l'avis du bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du rattachement de l'EPIC Jazz à Vienne à Vienne Condrieu Agglomération.

APPROUVE les statuts actualisés de l'EPIC Jazz à Vienne joints en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 24 janvier 2018
Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le

29 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS